



Public

Céréalière Communauté de communes Commune ou Collectivité



Modalités

A la Chambre d'agriculture

PRESTATION

Évaluation des incidences Natura 2000



Objectifs

- Apporter les éléments techniques à la DDT pour montrer que le projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêts communautaires.
- Assurer la complétude du dossier pour permettre à la DDT de formuler un avis final sur le projet.
- Assurer à l'exploitant agricole une assistance administrative, technique et réglementaire.



Notre service

- Identification du projet et de la (les) zone(s) Natura 2000 concernée(s)
- Point de situation du projet vis-à-vis de l'exploitation dans sa globalité
- Vérification de la compatibilité du projet vis-à-vis de l'exploitation :
 - projet soumis à autorisation ou dossier Loi sur l'Eau
 - listes départementales
- Réalisation de l'état des lieux : descriptif environnemental sur la base du docob et inventaires existants
- Evaluation des incidences directes ou indirectes, permanentes ou temporaires du projet vis-à-vis des enjeux de conservation du site.
- Prise en charge de l'ensemble des démarches (élaboration, contact avec l'administration, reproduction du dossier et envoi à l'exploitant).



Modalités

DURÉE : En moyenne 4 jours (en fonction du projet)

DOCUMENT REMIS : L'évaluation des incidences et des propositions adaptés, cohérents et complets (mesures compensatoires ou correctives si nécessaires)

TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SUR DEMANDE



Nos atouts :

- Veille réglementaire et expérience qui assurent la qualité et la complétude du dossier
- Utilisation d'outils informatiques cartographiques permettant une précision et une personnalisation optimales du dossier
- Opérateurs de sites Natura 2000